

Les gros «culs» nous les cassent

«Les routiers sont sympas». Ce slogan, véhiculé par chaque poids lourd ou presque, a probablement été imaginé à l'époque pour contrebalancer tous les effets négatifs des engins symbolisés par l'éléphant. Avec le pacifique pachyderme, les gros «culs» n'ont en commun que l'aspect mastodonte; en mouvement, plus aucun rapport: bruyants et polluants, souvent pressés et roulant à la limite de leurs possibilités, ou alors se traînant à la moindre côte.

Pour sûr que le slogan sera définitivement dévalué si les routiers persistent à vouloir défendre leur cause en semant le chaos.

Le débat qui a précédé l'introduction de la taxe a été largement utilisé. Cette taxe se justifie par le principe de la couverture des coûts: chaque secteur du trafic routier doit payer les frais qu'il occasionne. Et encore les frais ont-ils été calculés au plus serré: pas question d'y intégrer les coûts sociaux — pollution et accidents, par exemple. Les camionneurs ont tenté de se soustraire à leurs obligations en produisant des calculs «prouvant» qu'ils payaient leur part. Le coup n'a pas marché. Ils ont ensuite contesté la solution du Conseil fédéral, proportionnelle à la distance parcourue, et ont glissé dans l'oreille des parlementaires l'idée de la taxe forfaitaire, indépendante du kilométrage. Ils ont été entendu, ce qui ne les empêche pas maintenant de se plaindre des inégalités de traitement qui découlent de cette solution.

Après la votation populaire, certaines organisations de routiers ont donné de la voix, mettant en cause la légitimité de la décision et menaçant de ne pas s'y soumettre. Imaginons le tollé si les partisans du service civil, à la suite du sec refus de leur initiative, avaient annoncé des mesures pour entraîner la bonne marche de l'armée.

Le 17 décembre, première action de blocage des frontières. Les polices cantonales observent discrètement les événements; pas de procès-verbaux, pas d'amendes. Attitude qui tranche avec le zèle manifesté parfois par les policiers pour piéger vélos et vélomoteurs à la sortie des écoles...

Beaucoup de patience donc de la part des autorités et de l'opinion publique. Mais une attitude qui risque de changer rapidement si les ultimatums des routiers se multiplient et si les perturbations du trafic se renouvellent.

Certes, les gouvernements étrangers, plus sensibles aux pressions de leurs camionneurs qu'aux exigences d'une politique coordonnée des transports, ont pris ou envisagent des mesures de rétorsion (qui parfois ne sont que la suppression d'un traitement de faveur fait aux routiers suisses)... Les difficultés peuvent être aplanies par la négociation. L'ASTAG — la principale organisation des transporteurs routiers suisses — semble l'avoir compris; elle a baissé le ton, consciente que les menaces ne paieront pas. Mais suffit-il de déclarer qu'on ne soutiendra pas les actions illégales et de se laver les mains de ce que pourraient entreprendre les sections locales? Les collectivités publiques membres de l'ASTAG, il y en a, seraient bien inspirées de calmer leur direction et, le cas échéant, de reconsidérer leur participation à une association dont le vice-président Friderici n'a pas hésité à fournir des véhicules pour barrer les routes.

Reste que les poids lourds n'ont pas l'avenir pour eux et qu'une restructuration de la branche est inévitable à terme. Sur de longues distances notamment, ce moyen de transport est archaïque, aberrant d'un point de vue énergétique et écologique. A l'heure où la mort des forêts prend des dimensions catastrophiques et où, dans plusieurs régions d'Europe, la pollution de l'air a atteint un niveau intolérable, l'attitude des gouvernements dans la guerre des camions montre bien que la clairvoyance et la volonté politiques ne sont pas à la hauteur de la situation.

J. D.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 758 17 janvier 1985

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Abonnement
pour une année (1985): 60 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Jean-Claude Hennet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz

758

Un peu de logique, svp!

Mars 1984: le Conseil fédéral décide l'introduction de l'essence sans plomb dans notre pays. Août 1984: Berne autorise l'importation de voitures équipées de catalyseurs. Mais personne ne se fait d'illusions: combien d'automobilistes choisiront un véhicule coûtant 1000 à 3000 francs de plus et utilisant de surcroît un type d'essence plus chère à la colonne?

D'où quelques mesures complémentaires envisagées: abaissement artificiel du prix de l'essence sans plomb et rabais fiscaux accordés aux détenteurs de véhicules équipés de catalyseur. Et comme tout cela, à l'évidence, ne suffira pas pour sauver la forêt, il convient d'encourager les automobilistes à prendre le train en leur offrant l'abonnement CFF demi-tarif moyennant une majoration de 5 centimes du litre d'essence (proposition de l'ancien conseiller national PDC Paul Biderbost, membre du conseil d'administration des CFF).

Au premier abord, ces différentes mesures paraissent judicieuses. Mais à y regarder de plus près, elles ne le sont pas pour deux raisons au moins.

1. *Entorse au principe de causalité.* — Dans son article 2, la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE, entrée en vigueur: 1.1.1985) introduit le principe de causalité: le pollueur doit aussi être le payeur. Autrement dit, les mesures à prendre pour diminuer les nuisances imputables aux voitures doivent être financées par leur détenteur, sans que ce dernier ne puisse ensuite prétendre à des rabais fiscaux. A la rigueur, on pourrait admettre que les rabais accordés à une catégorie d'automobilistes (ceux qui polluent le moins)

soient mis à la charge d'une autre catégorie (ceux qui polluent le plus). Mais faire payer aux contribuables les rabais fiscaux accordés aux automobilistes, c'est faire de l'écologie à l'envers et bafouer l'esprit d'une loi dont le but est justement une meilleure protection de l'environnement.

2. *Les automobilistes ne méritent pas d'être récompensés.* — Si l'on veut récompenser ceux qui polluent le moins dans leurs déplacements, alors il faut de toute urgence accorder des privilèges fiscaux aux piétons, aux cyclistes et aux usagers des transports publics (malheureusement, on sait comment les CFF envisagent de récompenser ces derniers!). Or l'idée de M. Biderbost, séduisante au premier abord, consiste finalement à offrir aux automobilistes l'abonnement CFF demi-tarif pour le prix de 57 francs tandis que les piétons, eux, continueront à déboursier 360 francs pour le même abonnement!

COÛTS SOCIAUX

En fait, ce débat nous ramène aux fameux «coûts sociaux» du trafic automobile (coût des accidents, des embouteillages, de la pollution). En l'occur-

MORT DES FORÊTS

Les conseillers entre deux urnes

Grand show parlementaire en vue à propos de la mort des forêts. Qu'attendre de cette représentation sous la Coupole fédérale? Débouchera-t-on sur des mesures concrètes? S'attaquera-t-on de front aux origines du mal, même si le diagnostic n'est aujourd'hui pas encore tout à fait sans appel (scientifique)? En bref, les députés vont-ils envisager de brider la circulation automobile, sans tenir compte des retombées électorales inévitables de mesures prises dans ce secteur?

rence, il s'agit de faire participer financièrement les automobilistes au coût de la pollution.

Le trafic automobile contribue environ pour moitié à la pollution de l'air (quantité de substances nocives — les trois principales seulement — émises par le trafic des véhicules à moteur en 1983: 435 000 tonnes de monoxyde de carbone; 150 000 tonnes d'oxydes d'azote; 84 000 tonnes d'hydrocarbures); la pollution de l'air est fortement incriminée dans le phénomène de dépérissement des forêts; ce fléau coûtera des centaines de millions de francs — peut-être bien plusieurs milliards — à la collectivité.

Dans ces conditions, il est absolument injustifiable de subventionner une quelconque catégorie d'automobilistes. Car globalement, les sommes versées par les automobilistes à l'Etat diminueront, alors que justement elles devraient augmenter pour contribuer aux mesures de lutte contre la pollution atmosphérique.

La Loi fédérale sur la protection de l'environnement vient d'introduire le principe pollueur-payeur: il convient de l'appliquer intelligemment et non de brouiller les cartes comme on est en train de le faire actuellement dans le domaine du trafic automobile.

Voyez la prudence extrême avec laquelle le radical vaudois Jacques Martin (ingénieur forestier de profession) s'est exprimé sur le sujet il y a quelques jours (dans sa commune de Gryon): *En décidant de réduire la vitesse sur les routes et les autoroutes, le Conseil fédéral n'a pas pris une bonne décision. Cette mesure relativement spectaculaire risque fort de braquer la population sur le très grave problème du dépérissement des forêts. L'introduction généralisée du catalyseur pourrait en revanche contribuer à enrayer sensiblement la mort lente de nombreuses espèces.* Deux tu l'auras vaut mieux que tu l'as... Propos immédiatement enregistrés par le «Nouvelliste» et répercutés en gras bien sûr, le quotidien valaisan étant à la pointe du combat

pour les dernières libertés qui, comme chacun sait, se défendent sur la route.

D'autres voix impressionneront-elles les députés, au point de leur faire oublier le manège électoral? Par exemple, encore ces tous derniers jours, celle des forestiers fribourgeois qui n'hésitent pas à mettre le doigt sur la plaie (titre de «La Liberté»: «Dépérissement des forêts dans le canton. La bagnole est coupable»): «La situation qui prévaut actuellement dans le canton de Fribourg est identique à ce qu'on pouvait observer il y a un ou deux ans dans l'est de la Suisse et il y a trois ou quatre ans en Allemagne. La situation s'est depuis très rapidement dégradée.» Les racines du dépérissement, résumées par le quotidien édité à Fribourg: *Pour les spécialistes fribourgeois, l'industrie et le chauffage domestique sont partiellement responsables de la mauvaise santé forestière. L'anhydride sulfureux a pratiquement triplé de 1950 à 1970 pour diminuer quelque peu les années suivantes. Par contre, les émissions d'oxydes d'azote dues à 80% au trafic motorisé et celles des hydrocarbures dues à raison de 50% à ce même trafic ont pratiquement décuplé depuis 1950.*

EN BREF

La «Handelszeitung» de Zurich décerne ces jours un prix au «Trouble-shooter» de l'année (vote des journalistes économiques). Vingt candidats étaient proposés par l'hebdomadaire zurichois. L' élu est Nicolas Hayek, ce qui n'étonne guère. Il sera donc «l'empêcheur de danser en rond» de l'année. Notons que le procureur tessinois Paolo Bernasconi a réalisé un bon score.

* * *

On en parle peu, mais la télévision régionale de Zoug (ZRF) existe; elle diffuse trois types d'émissions, dont un canal libre offert aux Zougois(es) désirant s'exprimer sur le petit écran.

* * *

Annnonce lue dans le «Journal de Genève» (5-6.1): «Etat d'Amérique centrale offre position de consul

PLASTIQUE

Il y a carte et carte

Suite à deux recours, le Tribunal fédéral vient de rendre coup sur coup des arrêts particulièrement importants à l'ère de «l'argent en plastique».

Celui qui ne paye pas les décomptes que lui envoie son organisation de carte accréditive (style Diners Club) ne se rend pas coupable de tromperie. En revanche, celui qui dépasse la limite prévue pour ses prélèvements par Postomat (Fr. 500.— par jour) ou par analogie via Bancomat, commet rien moins qu'un vol à l'égard des PTT ou de la banque concernée, à qui appartiennent les précieux billets bleus.

Avis donc aux petits malins, qui courent d'un automate à l'autre, dans l'espoir de «surviver» leur compte: le grand frère central les a désormais à l'œil, et avale toute carte donnant lieu à des prélèvements abusifs.

honoraire. Personnalités disposées et compétentes sont priées de prendre contact sous chiffre... Dis-création assurée.»

* * *

Foire du tourisme à Berne au début de janvier. Exposants remarquables: Chili, Sri Lanka... parmi d'autres pays de l'est et de l'ouest, du nord et du sud.

* * *

Le petit magasin de la coopérative des producteurs et des consommateurs à la Hallerstrasse à Berne existe maintenant depuis plus de quatre ans et continue de satisfaire ses clients et amis. Une ombre: la participation aux assemblées coopératives est faible. Acheter: oui; participer: non.

* * *

Restructuration de la Société suisse de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail. Constituée

jusqu'ici par deux sociétés régionales, la Suisse romande étant représentée par le Groupement romand de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail, elle va donner naissance à une Société suisse de médecine du travail et à une Société suisse de sécurité du travail.

* * *

Réponse à notre question sur Henri Druey, père du radicalisme vaudois, et le droit au travail (DP 757): oui! L'animateur de la révolution de 1845 a proposé d'inscrire dans la constitution de ce canton: «Le travail est sacré. Tout Vaudois et tout Confédéré est tenu au travail suivant ses forces et sa capacité. Le travail doit être organisé de manière à être accessible à tous, supportable et équitablement rétribué.» Ainsi que le précise André Lasserre dans son «Henri Druey»: «Peu de députés approuvèrent son audace et, au vote, trois seulement déposèrent des suffrages favorables à son initiative.» François Schaller, auteur d'une thèse sur «Le droit au travail», semble avoir ignoré cette proposition.

DONNANT DONNANT

En toute collégialité

Le rédacteur du «Schweizer Soldat + FHD», mensuel destiné aux militaires, hommes ou femmes et cadres de l'armée, trouve l'affaire «incroyable» (éditorial du n° 1/1985). Elle est en tout cas jolie: pour la réalisation d'un film tourné à la gloire du marais alpin de Rothenturm, le Département fédéral de l'intérieur a jugé bon d'allouer une contribution de Fr. 16 000.— (sur un budget de l'ordre de Fr. 65 000.—), à titre d'encouragement à la création culturelle, et plus précisément au cinéaste amateur Edwin Beeler. Après que le conseiller fédéral Delamuraz s'était vanté de conduire son Audi Quattro à une vitesse dépassant les limites voulues par son collègue Alphons Egli, celui-ci subventionne un film anti-DMF. En toute collégialité bien sûr.

Le don d'abord

La promotion des ventes passe souvent par le don, si possible modeste mais appréciable: échantillon de cigarettes pour une petite soirée, remise de la finance d'entrée dans un club de cartes de crédit, treizième paire de bas ou ixième disque gratuit, à la limite même le bonus des assurances RC. Un vieux truc, inépuisable: voici un vendeur de voitures de sport italiennes qui ne manque jamais de doter un véhicule promis du petit sapin odoriférant, ni de mettre habilement en évidence cet avantage supplémentaire, présenté comme quasiment décisif. Bref, pour mieux vendre, il faut aussi savoir un peu donner, et pas seulement une fois: car si les petits cadeaux facilitent la vente, ils servent aussi plus tard à entretenir l'amitié des clients, à les «fidéliser» comme disent les gens du marketing.

Dans ces conditions, les cadeaux, remises et autres rabais deviennent pour ainsi dire des investissements, en tout cas des pions placés sur l'échiquier du futur. Cela vaut en particulier pour le matériel en usage dans l'enseignement professionnel: les fabricants d'outillage ou d'instruments par exemple ne manquent jamais de répartir dans les ateliers de formation les machines auxquelles s'habitueront les apprentis, c'est-à-dire les futurs utilisateurs et peut-être acheteurs professionnels.

DE BONNES HABITUDES

Aujourd'hui, les dons de ce genre — nullement désintéressés — pleuvent sur les établissements d'enseignement, littéralement arrosés par les fournisseurs d'ordinateurs personnels (PC). Avec la concurrence très vive qui règne actuellement sur un marché explosif, il va y avoir pas mal de morts d'ici la fin de la présente décennie. Ne survivront à la période folle qu'une poignée de fabricants-

représentants généraux, par exemple ceux qui auront su se montrer généreux au début, et qui seront récompensés par la suite: l'élève, l'apprenti, l'étudiant qui aura appris à taper sur tel clavier, à former des images sur un genre d'écran, à employer surtout un certain type de logiciel, risque bien de rester fidèle au matériel informatique utilisé pendant sa formation.

D'où la surenchère présente en matière de «micros». Dans le courant du printemps prochain, IBM va donner 140 PC à des établissements de formation supérieure et professionnelle installés dans divers cantons — comme par hasard ceux où un processus d'évaluation est en cours en vue de commandes groupées; le cadeau est digne du leader sur le marché mondial, et suisse: 2,5 millions de francs. Sans compter les cinq PC déjà reçus dans

chaque université du pays. Hewlett-Packard, dont les machines sont particulièrement appréciées dans les écoles d'ingénieurs, se montre moins généreuse, et Olivetti assure ne pouvoir procéder à de telles campagnes-cadeaux, se contentant de faire des dons occasionnels (ce qui n'empêche pas de décrocher de gros contrats, comme à Genève, cf. annexe).

En Europe, Apple ne cherche pas systématiquement comme aux Etats-Unis à pénétrer le marché de l'enseignement. Des rabais substantiels sont pourtant accordés aux écoles (10%) et aux entreprises fédérales, y compris les Ecoles polytechniques (20%). Ces remises apparaissent plutôt modestes en comparaison avec celles concédées aux «acheteurs-enseignants» par HP (38%) et Olivetti (15-30%, voire 41% vers la fin de l'année dernière). Même IBM se lance dans le discount, en

FAC-SIMILÉ. CHERCHEZ L'ERREUR!

Les mois de bonté d'IBM

Zurich, le 12 novembre 1984 - D'ici au printemps 1985, IBM Suisse fera cadeau, dans le cadre d'un vaste programme, de 140 ordinateurs personnels à des écoles supérieures, secondaires, professionnelles et normales. Ces dons, d'une valeur d'environ 2,5 millions de francs, iront à des centres d'enseignement de la quasi-totalité des cantons suisses. Le choix des établissements incombe aux départements de l'Instruction publique concernés.

Le but de ce programme est de promouvoir la formation informatique des élèves comme des professeurs à ces différents niveaux d'enseignement. Selon leurs besoins, les établissements désignés devraient généralement recevoir quatre ou cinq ordinateurs personnels. Il est prévu, d'autre part, d'en prêter d'autres à des écoles désireuses de les utiliser à des fins temporaires.

Communiqué commercialo-informatif du 12.11.84, comme le «service de presse» d'IBM en produit sans relâche. Avec succès du reste: il arrive que de telles «nouvelles» trouvent place sans autre dans la presse quotidienne...

accordant 40% de rabais aux étudiants qui achètent un PC «pour leur usage personnel».

Partout donc, la même préoccupation: s'infiltrer dans les écoles, et surtout dans les esprits et les habitudes des utilisateurs, afin de gagner une clientèle prometteuse, qui sera encore plus intéressante demain qu'aujourd'hui. Un bel investissement en somme, dont le rendement ne se mesure pas seulement en ventes potentielles puis effectives, mais aussi en termes d'image, de firme comme de produit. Ce qui n'empêche pas, bien sûr, les acheteurs de faire soigneusement les choix indispensables; mais il s'agit d'ouvrir l'œil, et le bon.

Ils jouent donc bien, et serré, ces MM. de l'informatique personnelle. Ils savent bien qu'ils ont encore de la marge: aux USA, on compte 1 PC pour 400 élèves, toutes écoles confondues; en Suisse, cela doit bien faire 1 PC pour plus de dix mille. Et dès l'année 1985/86, environ 40 000 apprentis (sur 180 000) suivront leur premier cours d'informatique en vingt leçons. Le boom est programmé, il ne reste plus qu'à charger et lancer la machine à l'assaut du marché suisse. Comme tapent les vendeurs branchés en retroussant leurs manches: LOAD, RUN, GOSUB, SWITZLD.

GENÈVE

Deux ans d'études

Dès septembre 1985, en septième année (premier degré Cycle d'orientation), puis au fur et à mesure les années suivantes, à travers tous les degrés du CO du Collège (secondaire supérieur), de l'École de culture générale et des écoles professionnelles, tous les élèves de l'enseignement genevois suivront une initiation à l'informatique. Comme pour les laboratoires de langues, chaque établissement sera doté d'un atelier informatique de six postes de travail où les élèves se succéderont par demi-classe, à raison de deux personnes par ordinateur, pour se familiariser avec ces curieuses machines et apprendre à les maîtriser. Tel est l'aboutissement d'une étude de deux ans pour peaufiner un projet pédagogique cohérent, mené par un groupe d'enseignants passionnés, sous le contrôle direct du Département de l'instruction publique et du Conseil d'Etat.

Après définition de l'objectif, détermination d'une enveloppe financière, établissement d'un cahier des charges, un appel d'offres a été lancé en mai

1984. Au terme d'un examen rigoureux des quarante réponses reçues (et le groupe de travail a dû constamment justifier ses critères de choix auprès d'autorités aux prises avec les pressions des entreprises concernées), c'est l'ordinateur personnel Olivetti M24 et le réseau de communication du même constructeur qui ont été choisis. Entre autres qualités, le modèle retenu correspond au standard le plus répandu, celui d'IBM, et offre un très vaste choix d'applications, dont le fameux langage Logo mis au point sur la base des travaux du pédagogue Jean Piaget.

Dix-huit ateliers sont commandés pour la rentrée 1985, sur un total de cinquante prévus pour les trois prochaines années (un million par an pendant trois ans) — une cinquantaine de professeurs ont déjà reçu une formation ad hoc.

Les contrats nécessaires ont été négociés non par le Département de l'instruction publique, mais par une structure interdépartementale, rattachée à la Chancellerie d'Etat. Une convention passée avec Olivetti-Hermès pose le cadre général des contrats, achats de matériel et de licence de logiciels conclus avec un importateur. Outre l'équipement proprement dit des ateliers et la maintenance indispensa-

SUITE ET FIN AU VERSO

SPRINT

Avantage aux Latins

Le cadeau de Noël 1984 de l'Ofiamt aux apprentis (180 000 répartis dans 290 professions), c'est un programme obligatoire de vingt leçons d'initiation à l'informatique qui doit être réparti sur un semestre, sur la base du programme mis en musique par la maison Blackbox AG (Zurich), disponible dans quelques mois en version allemande et dès 1986 en français. Suggestion a été faite dans les formes à toutes les écoles professionnelles de s'équiper: une salle d'informatique avec un à cinq mini-ordina-

teurs (valant moins de 1000 francs pièce). Subventions fédérales déjà débloquées: un million de francs.

Du côté secondaire, alors qu'en 1982 une enquête révélait que, dans notre pays, seuls 12% des élèves du deuxième cycle secondaire bénéficiaient d'une initiation à l'informatique, c'est en Suisse latine, contrairement à l'habitude, que les choses étaient lancées le plus rapidement:

— Neuchâtel, en mai 1983, inaugurerait un plan de 5 millions de francs; aujourd'hui, les élèves de 12 à 16 ans peuvent s'initier à l'ordinateur dans les

«ACO» (activités complémentaires à options) à raison de deux heures hebdomadaires sur un semestre et des salles d'informatique existent dans toutes les écoles secondaires du canton (répartition toute récente de micro-ordinateurs «smaky»).

— Fin 1983, le Tessin débloquait 1,5 million pour l'introduction de l'informatique à l'école.

— Dans le canton de Vaud, on en est à structurer les cours d'initiation à option, tout en observant avec attention les expériences pilotes organisées dans le collège secondaire lausannois de Villamont.

GENÈVE (suite)

Deux ans d'études

ble, ces accords apportent à l'ensemble du secteur public et para-public une réduction de 30% en cas d'achats à des fins éducatives et de 22% pour tout autre usage, et cela pour toute la gamme d'ordinateurs personnels Olivetti. Dans un stade ultérieur, on envisage de faire bénéficier de ces conditions tout le personnel et tous les usagers de l'enseignement genevois. Des retombées sans doute énormes, même si ces contrats n'accordent aucune exclusivité à Olivetti pour la fourniture de l'administration. Genève prend donc résolument le virage de la révolution informatique dans des conditions de sérieux et de clarté qui devraient faciliter la tâche d'autres cantons. Tel est le prix à payer pour enrayer le déphasage de l'école (et des services publics) par rapport à la société.

MASSACHUSETTS

Le savant et la mode

C'est au Massachusetts Institute of Technology qu'a été mis au point le langage Logo (auquel il est fait allusion plus haut) par l'équipe de Marwin Minsky et Seymour Papert, ce dernier ayant été en effet le collaborateur de Piaget — Logo est réputé «permettre à l'enfant d'agir sur le monde extérieur à partir de ses propres modèles de pensée». C'est aussi au MIT qu'enseigne Joseph Weizenbaum, l'un des papes de l'informatique, inventeur, entre autres, du programme Eliza où l'ordinateur, pour la première fois, dialogua avec un humain et qui a accordé à F.-O. Giesbert, pour le «Nouvel Observateur»¹, fin décembre 1983, une interview décapante sur l'ordinateur à l'école. De quoi, au moins,

alimenter une réflexion critique à l'aube de la révolution qu'on vous dit. Citons quelques phrases de Weizenbaum:

— *La mode informatique.* «Un nouveau mal scolaire a été inventé. C'est l'analphabétisme informatique. L'avenir, vous serine-t-on, n'appartiendrait qu'aux familiers du computer. Quelle plaisanterie! Cela me rappelle la vogue ancienne des encyclopédies. «Si vous l'achetez, expliquait le V.R.P., votre enfant aura de bonnes notes et il réussira dans la vie.» Alors les parents obtempéraient. Et l'encyclopédie restait à jamais dans les rayons de la bibliothèque. Survint ensuite l'engouement pour la télévision, cet autre instrument «éducatif». Grâce à elle, les gamins ne faisaient plus de bruit. On en conclut qu'elle leur apprenait à bien se conduire.»

— *L'ordinateur et la créativité.* «Encore un mythe. Avec la télévision, le gosse regardera passivement le pilote de chasse descendre un avion. Avec le jeu vidéo, il sera le pilote de chasse. La différence? Dans les deux cas, l'enfant vivra dans un monde abstrait où les actions se valent, puisqu'elles n'ont aucune conséquence. Quant à l'ordinateur proprement dit, je crois qu'il réduit la créativité des enfants. Car c'est lui qui les programme et non l'inverse. Il leur dit de faire ceci ou cela. L'autre jour, dans une émission télévisée, mon collègue Seymour Papert expliquait qu'il avait une approche radicalement différente: avec son système, c'étaient les enfants qui programmaient le computer. Un film était censé illustrer sa thèse. On vit alors des enfants travailler avec des Logo au Sénégal, en Ecosse et au Texas. Comme par hasard, ils dessinaient exactement la même chose sur leur computer: une fleur avec des carrés qui s'emboîtent. Bizarre, non? C'est que cette idée n'était pas venue de leurs tripes mais de leur prof.»

— *L'ordinateur et l'aptitude à résoudre les problèmes.* «Avec l'ordinateur, en fait, on est en train de

nous refaire le coup du latin qui, naguère, devait «préparer l'esprit» aux matières scientifiques. Une expérience a eu lieu récemment. Un groupe d'enfants a appris la géométrie sur computer. L'autre sans. Six mois après, on a testé les uns et les autres en leur demandant, entre autres, de construire un angle droit avec un compas. Les enfants-ordinateurs en furent incapables.»

¹ «Nouvel Observateur» du 2.12.1983, dans un supplément intéressant intitulé «L'enfant-ordinateur».

VENDEUSES EN VALAIS

Ce n'est qu'un début...

Publication en Valais, dans le «Bulletin officiel», d'un contrat type «pour le personnel de détail»: une victoire, certes, à la suite d'un combat mené dans les rangs syndicaux (CRT, en particulier), avec au bout du compte le dépôt de deux pétitions, après que la voie parlementaire se soit révélée impraticable; mais pas la fin des hostilités.

La date choisie pour lancer la consultation des intéressés et à partir de laquelle court le délai de trente jours, permettant de présenter par écrit observations et objections auprès du Département de l'économie publique (plus précisément à l'Office social de protection des travailleurs à Sion), cette date du 28 décembre est tout un symbole, et à elle seule une invitation à ne pas se réjouir trop rapidement: en pleines fêtes! Juste le bon moment pour examiner le document avec le sérieux qui s'impose...

CONTRE LES EMPLOYEURS

A cela s'ajoute que l'opposition des employeurs ne manquera pas de se déployer dans toute son ampleur, et à travers tous ses relais politiques.

Avec au surplus la menace d'une multiplication des contrats de droit privé, court-circuitant à l'avance les dispositions du contrat type.

Et en toile de fond, la réticence du Conseil d'Etat qui, jusqu'à tout récemment, se lavait les mains de la question, allant jusqu'à laisser Guy Genoud, ce même conseiller d'Etat qui inspire aujourd'hui la naissance d'un «mouvement conservateur», répondre en mai 1983 à la députée socialiste Françoise Vannay (c'est elle qui le rappelle dans un article vigoureux paru dans la dernière livraison — 11.1.85 — de l'hebdomadaire socialiste, «Le Peuple valaisan») qui l'interpellait pour la x^e fois sur le sort des vendeuses et des employés de commerce: «Le contrat type, de portée trop générale quant à son champ d'application, ne peut qu'apporter des solutions partielles à l'ordonnance des rapports contractuels. Nous devons relever que cette forme d'aménagement contractuel a été écartée par tous les partenaires patronaux. Cela a pour effet de réduire encore la portée du contrat type, puisqu'au terme de l'article 360 du Code des obligations, il est possible de conclure des accords différents, voire contraires. Des solutions diversifiées doivent être mises en place, car elles permettent de répondre de manière efficace aux types de commerces ou groupes de commerces concernés.»

Donc, pas de quoi vendre la peau de l'ours...

MINIMUM «VITAL»

Et rappelons tout de même que ledit contrat type prévoit encore des salaires bruts inférieurs à Fr. 2000.— par mois, aucun ne dépassant Fr. 3000.— après cinq ans de travail... Françoise Vannay: «Est-ce convenable et suffisant pour vivre et faire vivre une famille aujourd'hui? Demandez-le à ceux qui proposent ces salaires, sans devoir en vivre bien sûr, à ces défenseurs patentés de la famille, à ces prêcheurs d'une plus forte natalité. Et si ces fervents «chrétiens» allaient une fois mettre en pratique leur belle morale et ne pas faire aux autres ce qu'ils ne veulent pas qu'on leur fasse à eux?»

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Pour oublier Karpov

Pour une part, j'ai passé de tristes vacances... Car enfin, il faut regarder les choses en face: ce à quoi nous avons assisté cet automne, ce à quoi nous assistons, c'est à la mort du jeu des échecs au plus haut niveau!

Ainsi donc Karpov, champion mondial, une trentaine d'années, affrontait le challenger Gasparow, 22 ans. ... Et à l'issue des dix premières parties, menait par quatre à zéro — le vainqueur devant être le premier à gagner six parties. De l'avis des experts, Gasparow était mal préparé; fort sensible, il avait souffert de l'hostilité officielle; et puis, il avait pris des risques...

Depuis, vingt et quelques parties ont été jouées (je suis mal renseigné, la presse se désintéressant de plus en plus de la rencontre et le dernier numéro de la *Revue suisse des échecs* n'y consacrant que 14 lignes!). Résultat: chacun des deux adversaires a gagné une partie, les vingt et quelques autres s'étant achevées par la nullité, la plupart du temps après un combat sans intérêt et dans tous les cas, avant le vingtième coup. Qu'est-ce à dire? Que dans le 90% des parties désormais, deux champions sont en mesure de se paralyser mutuellement, la technique étant désormais si développée et ce qu'on appelle aux échecs la «théorie» (qui n'est en fait que la *pratique* des grands maîtres) si poussée, qu'aucune innovation n'est désormais possible sans risques mortels.

Je sais bien que la situation semblait la même ou peu s'en faut au lendemain du match Capablanca-Alekhine, gagné par le second six à trois, avec vingt-cinq parties nulles! Et puis ce fut le règne d'Alekhine, qui ressuscita les échecs. En peut-il être encore ainsi de nos jours? Un nouveau Bobby Fischer peut-il surgir? Pour ma part, j'en doute.

* * *

Dieu merci, j'ai tout de même eu quelques consolations!

Et par exemple, le livre de Jean-Louis Küffer, *Le Pain de coucou*. Pour je ne sais quelles raisons, je n'en attendais pas grand-chose: c'est un aspect de la pollution, c'est un aspect de notre temps — trop de livres, même en s'en tenant à ce qui paraît ici; trop de livres, dont les critiques sont bien incapables de parler, dont la radio-TV ne peut guère rendre compte; que même les libraires ont bien de la peine à mettre en vitrine, à mettre en valeur, sinon pour quelques jours et au milieu d'une véritable cohue; que les lecteurs les plus diligents n'ont plus le temps de lire... Et puis, pour je ne sais quelles raisons — peut-être parce qu'il avait *passé* aux *Quinze du Romand*; peut-être parce qu'il va passer à Crêt-Bérard, je me suis mis à le lire: un ravissement!

Une histoire d'enfance... Une histoire d'enfance, mais il y en a tant! Ce qui fait à mes yeux l'extraordinaire mérite de celle-ci, c'est son incomparable couleur locale, de ses *deux* couleurs locales dirais-je. La première partie se déroule en Suisse allemande, chez le grand-père. ... Et non, justement pas: chez le *Grossvater*, qui vit avec la *Grossmutter*, quelque part du côté de Lucerne. Küffer n'a pas traduit — je crois que c'est une idée de génie — car le *Grossvater* n'a pas tout à fait les mêmes harmoniques que le *grand-père*. Il vit dans la *Stube*, que le mot chambre rendrait bien imparfaitement, et il fait partie du *Männerchor* — grâce à Gilles, nous savons que cela n'a rien à voir avec un chœur d'hommes, ou si peu! Et c'est ainsi, au moyen de quelques mots, toute une atmosphère suisse allemande qui se trouve recrée, c'est-à-dire *suisse*, car, que nous le voulions ou non, pour le meilleur et pour le pire, nous sommes «Suisse»! Quant à la seconde partie, suisse romande en quelque sorte, par d'autres mots, son atmosphère est évoquée, qui n'est pas celle de la France: par exemple *camber*, ou *cuisse-dame* ou *original*... Mais voici que les deux cultures se rejoignent: *poutser*, la Trudi...: «Cette Trudi est une vraie bedoume!»

DÉCODAGE

Canal plus

J'aime la radio comme une boîte à surprises, un jeu de hasard. On allume, on cherche avec le sélecteur: c'est qui, cette voix? C'est quoi, cet air? Mais sur la centaine de postes captables par mon transisteur moyen, le choix réel se joue entre 8 ou 10.

Faut-il multiplier l'offre encore? Bien sûr, la diversité des goûts fait que le choix de base diffère pour chacun et que les variables personnelles peuvent justifier l'individualisation et la spécialisation des produits mis sur le marché. Mais, très vite, on est frappé par la monotonie de cette prétendue diversité (mêmes jeux, mêmes disques). Au-delà de quelques grandes spécialisations (musique classique, informations et débats, variétés, etc.), la multiplication des postes est aussi peu enrichissante que la variété des produits de lessive. C'est une sorte de loi arithmétique: les talents, il y en a de réels, ne peuvent excéder un pourcentage donné d'une volée. Après, on dilue avec l'eau de l'insignifiance.

Il reste que la radio est un outil de logistique légère. Autre chose la télévision!

On est toujours stupéfait, quand défile sur l'écran le générique d'une émission, de recenser l'effectif de la compagnie. Admettons que chacun est, à son poste, nécessaire. Le rapport entre le produit et le déploiement de forces requises n'est pourtant pas toujours évident: quel plateau de mise en scène pour une chansonnette!

La multiplication des heures d'émissions et des chaînes de télévision, y compris les chaînes privées, va bientôt dépasser les capacités réelles de diversification qualitative et les possibilités d'absorption des consommateurs. Mais la monotonie sera d'un considérable coût; tant mieux, dira-t-on, pour l'industrie des loisirs. A quel prix, en coût social?

Avec quel risque accru de concentration des moyens de diffusion en quelques mains? A peine Mitterrand avait-il annoncé qu'il introduisait la télévision privée (en une petite phrase, selon le style monarchique) que Hersant faisait savoir que son dispositif était prêt.

Là aussi, il serait souhaitable que les «consommateurs» s'organisent contre le «plus» à tout prix, contre les risques d'une privatisation qui renforcerait les mêmes détenteurs de pouvoirs de communication, contre le gaspillage. Faut pas trop décoder!

A. G.

TV

Coup de maître

Rompant avec le style «témoignage humain sur les misères sociales tous azimuts» — efficace à petite dose, mais lassant sur la durée — «Tell Quel», le magazine de la TV romande, renoue avec l'enquête choc.

Coup de maître pour ce reportage sur la réaction des services compétents, ou plutôt sur la gabegie qui a régné dans la Cité de Calvin après la fuite de brome à l'usine Firmenich.

De quoi remettre à sa juste place un Conseil d'Etat qui n'en pouvait plus de superlatifs pour qualifier sa propre prestation à la suite de cet «exercice à chaud» (Borner dixit!).

La presse locale fut d'ailleurs singulièrement absente dans cette affaire. Pas d'enquêtes, pas de tentatives d'aller plus loin que les propos rassurants de l'entreprise Firmenich, pas d'interrogation sur les autres sources de dangers potentiels du même type à Genève. En fait, les journaux en ont été réduits à faire leurs articles sur l'émission de TV, jouant en quelque sorte les faire-valoir du petit écran.

RENDEZ-VOUS À GENÈVE

Moins d'Etat ou nouvelles solidarités

Pendant que le refrain «moins d'Etat» fait courir un frisson nouveau sur le corps rajeuni de la vieille droite, des équipes travaillant hors des critères politiques traditionnels remettent en question, dans le secteur social, médical, l'alliance entre l'Etat et le technicien qui aboutit souvent à faire de l'usager, du malade, du fou, un objet, quand ce n'est pas un alibi.

Pour discuter ensemble de ces entreprises, de leur signification, de leurs difficultés, l'équipe genevoise de «Domaine Public» invite lecteurs et amis à une rencontre avec

Alain Dupont (Trajet)
et

Carole Rapin
(centre de médecine générale des Pâquis)

jeudi 31 janvier, à 20 h. 30,
au Centre universitaire catholique
(rue de Candolle 30).

MOTS DE PASSE

Sainte urgence

Si le Saint-Esprit avait eu un peu de patience on commencerait l'année au printemps.